

# LA SENTINELLE DE THIBODAUX.

CONDITIONS: \$3 00 PAR AN.      Independent en tout. Neutre en rien.      INVARIABLEMENT D'AVANCE  
ORGANE OFFICIEL DE LA PAROISSE LAFOURCHE ET DE LA VILLE DE THIBODAUX

ORGANE OFFICIEL DE LA PAROISSE ET DE LA VILLE.  
Publié le Samedi  
PAR  
**P. E. LORIO & CO.**  
P. E. LORIO      F. SANCAN.  
BUREAU: Enseigne des rues Marché et St-Louis

Le maître de poste a transporté son bureau dans la rue du Maine, à côté de la pharmacie Caznavette.

Par un avis inséré dans notre feuille, les propriétaires sauront que l'Assesseur de la ville a déposé au bureau du Shérif de la paroisse, son tableau d'assessement. Les contribuables sont priés d'aller faire leurs réclamations, s'ils en ont.

### Chronique Locale.

Cette semaine a été riche en événements. Le Juri de police s'est assemblé le 10, et après deux jours de séance, il a été forcé de s'ajourner ne pouvant pas s'entendre sur certaines questions qui, a en juger par les débats qu'elles suscitent, doivent être d'une grande importance. Cependant, ceux qui composent ce corps doivent savoir que le temps est précieux et qu'il est inutile de chercher dans les discussions la solution des questions qui souvent n'en demandent pas. La question des chemins et levées et de la fermeture des cravasses, est une question qui ne souffrant pas de retard doit être réglée le plus tôt possible, si on ne veut pas voir la seconde édition des calamités causées par la rupture des levées.

Il est une autre question non moins importante, c'est la question des taxes. L'une doit être la conséquence de l'autre. Si la paroisse doit, temporairement, prendre charge de la réparation des levées et chemins, comme tout le fait présumer et comme c'est son devoir, il faut que des taxes soient prélevées pour couvrir les frais de réparations. C'est une folie de songer que le gouvernement général s'occupera des levées du Bayou Lafourche. Il n'y aurait donc que l'Etat qui pourrait en perdre charge, mais d'ici que la législature s'assemble et ait passé des ordonnances à cet égard, il y aura bien des malheurs à déplorer, si le Juri de police recule devant les frais que pourraient nécessiter les réparations des levées.

La convention du parti démocrate conservateur s'est assemblée samedi dernier, à la maison de M. de Thibodaux. Le but de cette réunion était de choisir les candidats à l'assemblée législative. Son choix s'est porté sur MM. P. C. Ewing, E. E. Leblanc et Ernest Bergeron. Nous n'avons rien à dire contre un pareil choix; nous connaissons ces messieurs et nous savons parfaitement qu'ils prendront l'intérêt de l'Etat en général et de la paroisse en particulier. Mais ce que nous déplorons, c'est cette indifférence que certains individus apportent dans ces réunions où l'on a besoin des conseils de tout le monde pour mener à bonne fin l'œuvre de la reconstruction; ces gens ne vont là que pour qu'on ne puisse pas dire qu'ils n'ont pas répondu à l'appel de leurs amis, en un mot, ils veulent avoir l'air de faire quelque chose. Mais quand on leur demande, quand on les prie de vouloir bien accepter un emploi dans cette œuvre politique, ils trouvent toujours quelques bonnes raisons pour rester dans la plus complète inertie.

D'après ce que nous avons appris par les journaux de la Nouvelle-Orléans, il n'en est pas de même du parti unioniste conservateur de la paroisse. Ce parti a tenu, dans les derniers jours du mois de septembre, un convention monstre, dans la ville de Thibodaux. Il paraissait que des orateurs distingués ont harangué cette enthousiaste assemblée. Parmi ceux-ci, on a surtout remarqué l'honorable Théophile Boudreaux, ex-membre de la dernière assemblée législative de l'Etat qui, dans une allocution au peuple de Lafourche, a mis au jour tous ses talents oratoires, restés inconnus jusqu'à ce jour méprisable. Aussi l'auditoire a prouvé à ce nouveau Démosthène, par le tonnerre d'applaudissements qui a couvert sa voix de Stentor, qu'il appréciait au plus haut degré ses patriotiques sentiments, et qu'il était heureux de lui avoir fourni, en cette circonstance solennelle, une occasion de se montrer sous son véritable jour. L'honorable Th. Boudreaux n'est pas la seule capacité de la paroisse; il y en a beaucoup d'autres qui sont encore dans l'ombre, attendant une occasion favorable pour passer de l'oubli à l'immortalité.

Pendant que toutes ces tristes et belles choses se passent dans notre village, des faits autrement dramatiques avaient lieu dans l'étendue de la paroisse. A plusieurs milles en bas de Lockport, à la suite d'une altercation, le fils du docteur Head a été grièvement blessé par un nommé Chérami; la balle en se logant dans le cou lui a fait une blessure assez dangereuse. Nous n'avons pu avoir aucun détail sur les circonstances qui ont amené ce résultat.

A quelques milles plus bas que Thibodaux sur la rive gauche du Bayou Lafourche, une bande de gens armés parmi laquelle on a remarqué l'uniforme de l'armée fédérale, s'est présentée dernièrement devant le magasin de madame Gossin. La porte était fermée à clef et le commis de ce petit établissement se trouvait dedans. Pour défoncer cette porte, les gens de la bande se sont servis de leurs armes; deux coups de feu lâchés à bout portant ont fait sauter la serrure. Maîtres de la place, et ayant déjà en leur possession un plein sac de volailles, ils ont sommé le commis de leur donner une bouteille de whiskey; celui-ci a refusé pendant quelques instants, mais enfin, fatigué de leur présence et croyant à la sincérité de leur promesse de décamper, s'il obtiendrait à leur réquisition, il s'exécuta. Messieurs les affranchis, au lieu de livrer la place comme ils l'avaient promis, ont commencé un tapage infernal. Enfin un coup de feu, tiré par on ne sait qui, a mis la fureur de ces voleurs à son comble; la tête du commis a été demandée; mais qui ne l'avait pas tout-à-fait perdue a eu le soin de se mettre en sûreté. Des plaintes ont été portées au Prévôt-Marchal et les mesures qu'il a prises pour arrêter les coupables, si coupables il y a, sont encore inconnues du public; le fait est que le public n'a pas besoin de savoir, pourvu que justice ne fasse.

Ce n'est pas tout, la ville de Thibodaux n'est pas encore à l'abri des voleurs, malgré la vigilance du watchman. Un jour de cette semaine des voleurs se sont introduits, pendant la nuit, dans le magasin de Mr. Freudenthal, et ont dérobé ses étagères d'une assez forte quantité de marchandises. Des recherches infructueuses ont été faites, dit-on, pour trouver le coupable.

Depuis longtemps, les possesseurs de ces gracieux animaux qui ont donné une espèce de célébrité à une certaine ville d'un des Etats du Nord, les laissent errer dans les rues de la ville. Il y a trois nuit de cela, que deux de ces innocents quadrupèdes, usant du privilège qui leur était accordé de se promener dans les rues et de se vautrer dans la boue des fossés, ont été tués devant la maison de cour. La chronique ne dit pas si les cadavres ont été rendus au propriétaire ou si les meurtriers ont pris charge de leur sépulture.

Presque à la même époque, un vieux français se trouvait devant l'hôtel Washington, regardant tout ce qui se trouvait devant lui et se fixant rien. Pendant qu'il était plongé dans la méditation, comme il arriva souvent après un repas pris à l'hôtel Washington, notre français se trouve terrassé; remis du choc qu'il venait d'éprouver, il aperçoit quatre ou cinq nègres autour de lui.

En face du magasin de Mr. Ferdinand Grincer, dans la rue du Maine, la rue la plus passagère, un vieux et respectable citoyen du village a été frappé sur le côté; il souffre encore de la violence du coup.

Il est à regretter que ayons à relater de semblables choses, et croyez bien qu'il n'existe en nous aucune espèce d'animosité contre telle ou telle race. Notre but en relatant ces faits est de les voir diminuer, en faisant ouvrir les yeux aux autorités. Nous ne sommes pas les seuls qui désirions voir une entente cordiale et franche s'établir entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire; le général Sherman, dans un de ses ordres du mois de juillet, ordonne à tous les officiers et soldats de traiter la population blanche avec tous les égards possibles, et dans le cas où elle serait molestée, il serait du devoir des autorités de leur prêter aide et protection. A notre point de vue, c'est le seul moyen de rétablir l'harmonie et la concorde.

### CORRESPONDANCE PARTICULIERE DE la "Sentinelle de Thibodaux."

#### Nouvelle-Orléans.

Un anglais rencontre à Boulogne un autre anglais, revenant, comme lui, d'Italie. Ils allaient monter sur le bateau à vapeur. La conversation s'engage, quoiqu'il soit difficile qu'une conversation s'engage entre anglais qui n'ont pas été présentés l'un à l'autre par une tierce personne; mais ils arrivaient des pays chauds et leur glace britannique s'était un peu fondue à ce tiède soleil.

— J'arrive d'Italie, dit le premier anglais. Et vous?

— Oh! oui, répond le deuxième d'Italie.

— Vous avez visité St-Pierre de Rome?

— Oh! oui, le 29 juin, à une heure cinquante-sept minutes; je l'ai noté sur mon carnet.

— Vous êtes-vous mis à la bonne place?

— Oh! non... il y a donc une bonne place?

— Oh! oui, on se mettait à un certain endroit au lieu de voir toute la colonnade. On n'aperçoit qu'un seul pilier. C'est vraiment drôle.

Le second anglais rougit un peu, comme un homme pris en faute, resta pensif quelques minutes, puis prenant sa résolution:

— James, allez chercher des chevaux de poste, nous retournons à Rome. Je vais voir St-Pierre à la bonne place, d'où l'on ne voit rien.

St-Pierre de Rome, en politique américaine, c'est le président Johnson; la colonnade, c'est ses intentions pour la réintégration des Etats du Sud dans leurs droits et privilèges, et ce second anglais qui part pour Rome, c'est un homme qui s'embarque dans le royaume des suppositions, pour chercher ce qui va advenir. Il ne peut rien voir. Depuis bientôt six mois que la Confédération est défunte, a combien a-t-on avancé dans l'œuvre de la reconstruction? Qu'il eût été plus beau de passer l'éponge sur le passé, plutôt que de tergiverser pour ne pas arriver. Comme une amnistie générale et sans condition eût rallié bien mieux les ennemis même les plus acharnés du gouvernement.

Il en a été autrement deplorables.

Vous avez entendu parler de la société des Féniens, ces patriotes irlandais qui veulent l'indépendance de leur pays? Il paraît qu'ils se remuent et je ne serais pas étonné de voir que l'aide et les sympathies qu'ils trouvent aux Etats-Unis, ne fut la source de difficultés avec l'Angleterre. On parle d'une convention générale à Philadelphie de la société entière fénienne des Etats-Unis. Pourquoi faire? nous le verrons.

Les matinées et les nuits sont fraîches ici. Le beau temps est revenu, en fait de même chez vous?

Chassignac a donné son concert, sauf la jeune Dautonet, violoniste, il n'y a rien de bien fameux. Les airs de l'Africain que nous avons entendu ne donnent, interprétés comme ils l'ont été, sans le secours d'un orchestre, qu'une piètre opinion de l'œuvre du grand maestro.

Oliviera va donner le sien mardi prochain. Celui-là, du moins, a, par lui-même assez de talent sur son violon pour faire plaisir à lui tout. Pourvu qu'il n'aille pas chercher des morceaux impossibles.

Après la musique la foire. Le 16 ou le 17 s'ouvre à l'Opéra, une foire au profit de l'église St-Vincent. Vous ne connaissez pas cette église? ni moi non plus; il n'y a rien d'étonnant elle est si petite qu'on veut l'agrandir et c'est pour cela que la chose a lieu.

Et vous croyez peut-être qu'avec tous ces plaisirs l'on s'amuse à la Nouvelle-Orléans? Vous vous trompez, l'on s'emb... nue.

FLANKER.

— On lit dans un journal de Mexico du 10 juillet:

"Mardi dernier, Mme la comtesse de Valle, femme du premier chambellan de l'impératrice Charlotte, a mis au jour trois enfants jumaux du sexe masculin.

"Ce triple accouchement n'a pas eu l'heureuse issue qu'on avait cru pouvoir se promettre pendant les premières heures qui avaient suivi la délivrance. La jeune mère a succombé dans l'après midi le jeudi avec deux des enfants. On conserve même peu d'espoir de sauver le troisième.

"Nous apprenons que l'empereur a voulu donner à M. le comte de Valle une hantise marque de sa bienveillance et de sa sympathie, en allant lui porter en personne ses condoléances, dans une visite qu'il lui a faite hier matin."

### ETAT DE LA LOUISIANE.

#### PAROISSE DE LAFOURCHE.

#### Juri de Police.

Conformément à l'ajournement, le Juri de Police de la paroisse de Lafourche s'assemble le 29me jour de septembre 1865.

Furent présents:—J. S. Perkins, président; juge J. J. Roman, Arsène Bergeron, Sothène Folse, Joseph Remont, P. J. Theriot, J. Nelson et Washington Griffin.

Absents:—Frank Dalférés, John Lyall et David B. Fugh.

Sur motion dûment faite et secondée il est ordonné qu'un comité de trois membres, nommés par le Président, se transporteront après du dernier président et du dernier greffier du Juri de Police de la paroisse de Lafourche, pour leur faire la demande formelle de remettre les livres et papiers appartenant au Juri de police de la dite paroisse Lafourche. Le président a nommé à ce comité; MM. Arsène Bergeron, S. Folse et Joseph Remont.

Sur motion, le Juri de police suspend ses travaux pendant une demi-heure pour donner le temps au comité ci-dessus nommé de faire son rapport.

Après une suspension d'une demi-heure, le Juri de police s'assemble de nouveau. Les mêmes membres qui ont répondu à l'appel de ce matin occupaient leurs sièges.

Le comité nommé pour demander au dernier président et au dernier greffier du Juri de police de la paroisse de Lafourche, rapporte verbalement qu'il a fait une demande formelle des livres et papiers appartenant à ce corps et que la remise de ces livres et papiers ci-dessus mentionnés lui a été refusée.

Sur motion, le Juri de police s'ajourna jus-

qu'à deux heures P. M.

A deux heures le Juri de police se réunit. Les mêmes membres étaient présents. Mr. F. Dalférés qui était absent ce matin prit son siège.

Sur motion dûment secondée, le Juri de police procéda à la nomination des commissaires d'élection, savoir:

1er Arrond.—A la maison de L. P. Lasseigne. Commissaires: L. P. Lasseigne, Ernest Roger et Etienne Vieknair.

2d Arrond.—A la maison d'école publique. Commissaires: Louis Boudreaux, Joseph Boudreaux et Bazile Landry.

3me Arrond.—A la maison de Victor Legendre. Commissaires: Victor Legendre, Marcelin Breaux et Sylvain Troclair.

4me Arrond.—Au magasin de Louis Gossin. Commissaires: Zenon Bourgeois, J. B. Laisné et Adrien Malaisson.

5me Arrond.—A la maison de Ernest Knobloch. Commissaires: Benjamin Folse, William Roussel et Ernest Knobloch.

6me Arrond.—A la maison de Frank Dalférés. Commissaires: Frank Dalférés, John Dalférés et Adolphe Leblanc.

7me Arrond.—A la maison d'Antoine Mathern. Commissaires: Antoine Mathern, Valfréd Forest et William Elliot.

8me Arrond.—A la maison de Joseph Remont. Commissaires: Joseph Remont, Edmond Savoie et A. J. Pierre.

9me Arrond.—A la maison de l'école publique. Commissaires: Hytaire Clement, Noel Delatte et John L. Seely.

10me Arrond.—A la maison d'école publique. Commissaires: Zenon Bernard, Clotaire Bernard et Jumonville Clement.

11me Arrond.—A la maison de Cour de Thibodaux. Commissaires: J. F. Rivière, J. Lewis Meyer et J. D. Fulford.

12me Arrond.—Au magasin de H. Michellet. Commissaires: H. H. Michelet, Marcelin Richard et Aurelien Stevens.

13me Arrond.—A la maison de Cyprien Mathern. Commissaires: Marcelin Bergeron, Leopold Pertuit et Justin Champagne.

14me Arrond.—A la maison d'Auguste Sevin. Commissaires: Sothène Folse, Nicolas et J. A. Mathern.

15me Arrond.—Au magasin de J. B. Roubiou. Commissaires: Charles Barker, A. G. Davenport et D. H. Fields.

16me Arrond.—A la maison d'école publique. Commissaires: Ladger Guedry, H. C. Savoie et Auguste Cretni.

Sur motion dûment faite et secondée, il est ordonné qu'un comité de trois membres soit nommé par le président pour prendre en considération la question de la réparation des chemins et levées et de la fermeture des cravasses et de présenter son rapport demain à 9 heures A. M.

Le président nomma à ce comité: MM. F. Dalférés, S. Folse et A. Bergeron.

Sur motion dûment faite et secondée, MM. J. S. Perkins, président, John Nelson, Juge J. J. Roman et Arsène Bergeron ont été nommés d'un comité pour examiner les livres, comptes et pièces justificatives de J. D. Leblanc premier trésorier de la paroisse, et de faire leur rapport demain matin.

Sur motion, le Juri de police s'est ajourné jusqu'à demain à 9 heures A. M.

Vendredi le 29me jour de septembre, le Juri de police s'assemble à 9 heures du matin, conformément à l'ajournement. Les mêmes membres d'hier étaient présents.

Le comité nommé hier pour prendre en considération la question de la réparation des chemins et levées et de la fermeture des cravasses a soumis son rapport, et, sur motion dûment faite et secondée, le dit rapport a été déposé sur la table pour être soumis à une action future.

Mr. D. B. Fugh, absent ce matin se présente et prit son siège.

Sur motion dûment faite et secondée, le préambule et résolutions suivantes sont unanimement adoptés.

Attendu.—Que le président du Juri de police actuel de la paroisse de Lafourche, a fait au président et au greffier du dernier Juri de police, une demande formelle des livres et papiers, appartenant au Juri de police, et que leur remise en a été refusée.

Il est résolu.—Qu'un comité, composé du président (J. S. Perkins), major John Nelson et David Fugh, est nommé pour se rendre auprès de Son Excellence J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, pour que tous les livres, documents et papiers de ce Juri de police soient délivrés au présent Juri de police dûment nommé et qualifié Juri de police de la paroisse de Lafourche.

Sur motion dûment secondée, il est ordonné qu'un comité, composé du président J. S. Perkins, major John Nelson et David B. Fugh est nommé pour rédiger, incontinent, une pétition à Son Excellence J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, sollicitant de Son Excellence un ordre d'un nouvel assessement des propriétés de la paroisse pour les années 1862, 1863 et 1864, et le prie en outre de donner des instructions au Shérif de cette paroisse, de suspendre la collection des taxes jusqu'à ce que le dit assessement soit terminé.

La pétition ci-dessus mentionnée après avoir été rédigée a été lue au Juri de police a été signée par le président et par tous les membres.

Sur motion, le Juri de Police fut ajourné jusqu'au 10 du mois d'octobre, 1865.

(Signé: J. S. PERKINS,

EMILE E. LEBLANC, Greffier.      Président.